

## PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION

11. Quelles sont la hauteur et la surface d'un triangle isocèle de 14 verges de base et de 25 verges de côté ?  
 12. Quelles sont la hauteur et la surface d'un triangle équilatéral de 12 verges de côté ?  
 13. Quelle est la diagonale d'un carré ayant  $112\frac{1}{2}$  verges de surface ?  
 14. Quelle est la diagonale d'un carré de 10 verges de côté ?

*Solutions :*

11. Une perpendiculaire abaissée du sommet du triangle isocèle sur la base, divise cette base en 2 parties égales et divise le triangle en deux triangles rectangles égaux.

La base de chaque triangle rectangle = 7 et l'hypoténuse = 25.  $25^2 - 7^2 = 576$ ; la racine carrée de  $576 = 24$ , la hauteur du triangle.

$(14 \times 24) \div 2 = 168$ , la surface du triangle isocèle.

12. Les côtés sont égaux. Une perpendiculaire abaissée du sommet d'un des angles sur le côté opposé divise le côté en deux parties égales et divise le triangle en 2 triangles rectangles égaux.

La base de chaque triangle rectangle = 6 et l'hypoténuse = 12. La racine carrée de  $12^2 - 6^2 = 10.39$ , la hauteur du triangle.  $(12 \times 10.39) \div 2 = 62.34$ , surface du triangle.

13. Le carré de la diagonale d'un carré = 2 fois la surface du carré.  $2 \times 112\frac{1}{2} = 225$  verges carrées, le carré de la diagonale. La diagonale = la racine carrée de  $225 = 15$  verges. Rép.

14. Le carré de la diagonale d'un carré = 2 fois la surface du carré. — Le côté du carré = 10 verges; la surface du carré =  $10^2 = 100$  verges.

Le carré de la diagonale = 2 fois 100 verges = 200 verges.

La racine carrée de 200 = 14.14, la diagonale.

J. AHERN.

## A L'OFFICIEL

*Nominations de commissaires d'écoles*

Par arrêté ministériel, en date du 19 novembre, les nominations suivantes ont été faites :

Mégantic : Sainte-Anastasie-de-Nelson. — M. Eugène Croteau, en remplacement de M. J.-B. Houle, démissionnaire.

Yamaska : Notre-Dame-de-Pierreville, paroisse. — M. Hercule Laforce, nommé de nouveau, son terme d'office étant expiré.

En date du 26 novembre :

Bonaventure : Saint-Godfroy. — M. Louis-Philippe Hardy, en remplacement du Rév. M. Joseph Léonard, qui a quitté la municipalité.

Drummond : Saint-Eugène-de-Grantham, village. — M. Philius Désautels, en remplacement de M. Norbert Gaudette, démissionnaire.

*Erection d'une nouvelle municipalité scolaire*

Par arrêté ministériel, en date du 26 novembre 1903, il a été résolu d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Shannon," comté de Québec, le territoire formant ci-devant partie de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel-Ouest, comprenant les lots suivants du cadastre, savoir : Nos 21 à 43 inclusivement, 54 à 64 inclusivement, et 66 à 71 inclusivement. Cette municipalité sera érigée pour les catholiques seulement.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet 1904.